

Sécurité Routière

Le continuum éducatif de la maternelle au lycée

Schéma de la continuité des apprentissages

Du cycle 1 au cycle 3

A.P.E.R.



Collège 5^{ème}

A.S.S.R. 1er niveau

Après obtention de l'A.S.S.R. 1er niveau, à partir de 14 ans 5 heures de conduite en auto-école permettent d'obtenir le **B.S.R.** qui donne le droit de conduire un cyclomoteur.



Collège 3^{ème}

A.S.S.R. 2ème niveau

Obligatoire pour l'inscription au permis de conduire

- En cas d'échec 2 possibilités au choix :
- Repasser l'A.S.S.R. l'année suivante dans le collège d'origine
 - Formation payante auprès du G.R.E.T.A.